

VI. FINANCEMENTS DU PDU RÉVISÉ :

UNE PERSPECTIVE FINANCIÈRE TRANSPARENTE



5.1. LE TABLEAU ESTIMATIF PRÉVISIONNEL PAR AXES

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des financements inscrits dans les fiches actions du PDU en fonction des grands objectifs définis et de la durée de réalisation des actions. Les sommes indiquées concernent les investissements (hors

opérations foncières), ainsi que les frais de fonctionnement correspondants liés aux prestations et aux équivalents temps pleins travaillant au sein de la CASA. Elles sont données à titre indicatif, sous réserve des participations financières des différents

partenaires aux projets, connues à ce jour. Ces financements sont évalués pour une période de 10 ans.

PDU RÉVISÉ	DÉPENSES CASA					INVESTISSEMENTS PARTENAIRES	
	MONTANT PRESTATAIRE K€ / 10 ans	ETP Heure/an	MONTANT FONCTIONNEMENT K€ / 10 ans	MONTANT INVESTISSEMENTS K€ / 10 ans	MONTANT TOTAL K€ / 10 ans	TYPES DE PARTENAIRES	MONTANT TOTAL K€ / 10 ans
PROGRAMME D' ACTIONS SELON 7 AXES							
AXE 1 : FAIRE CONNAITRE ET ADOPTER L'OFFRE DE MOBILITÉ EXISTANTE	-	3 740	5 600	7 600	13 200	-	-
AXE 2 : DÉVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN	52 060	62 050	88 260	172 700	313 020	24 communes	1 500
AXE 3 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS	5 450	1 890	3 400	19 700	28 550	24 communes	27 150
AXE 4 : ARTICULER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ENTRE EUX	20	400	610	1 570	2 200	-	-
AXE 5 : RÉINTERROGER LA NÉCESSITÉ DE CHAQUE DÉPLACEMENT	100	2950	4 450	100	4 650	-	-
AXE 6 : REPENSER LA PLACE DE LA VOITURE	1 220	2 140	3 230	11 550	16 000	Communes + CD 06	21 000
AXE 7 : ORGANISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	-	400	600	-	600	-	-
TOTAL	58 850	73 570	106 150	213 220	378 220	-	49 650

5.2. LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE LA CASA

Le tableau ci-dessous recense les fiches actions pour lesquelles la CASA participe financièrement soit au titre d'une maîtrise d'ouvrage totale ou partielle, soit au titre des fonds de concours. Les

sommes indiquées concernent les investissements et les frais de fonctionnements correspondants et ne prennent pas en compte les opérations financières. Les sommes et pourcentages sont donnés

à titre indicatif, sous réserve des participations financières des différents partenaires aux projets, connues à ce jour.

Ces montants sont évalués pour une période de 10 ans.

AXES	FICHES ACTIONS	MONTANT TOTAL CASA (EN MILLIERS D'€/10 ANS)	MONTANT FONDS DE CONCOURS (EN MILLIERS D'€/10 ANS)	MONTANT TOTAL PARTENAIRES (EN MILLIERS D'€/10 ANS)
AXE 1 : FAIRE CONNAITRE ET ADOPTER L'OFFRE DE MOBILITE EXISTANTE	1.1 Offrir un conseil en mobilité personnalisé	1 550	-	-
	1.2. Mettre en œuvre un compagnon de mobilité multimodal Envibus Cap Azur	1 300	-	-
	1.3. Accompagner les entreprises, établissements scolaires dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité	850	-	-
	1.4. Assurer la promotion de la mobilité durable lors d'évènements grand public	400	-	-
	1.5. Créer, participer et promouvoir des communautés d'usagers	700	-	-
	1.6. Valoriser Sophia Antipolis en tant que laboratoire des mobilités innovantes	7 300	-	-
	1.7. Expérimenter de nouvelles méthodes de sensibilisation et de communication visant les changements de comportement	1 100	-	-
AXE 2 : DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN	2.1 Mettre en service le bustram Antibes Sophia Antipolis	220 400	-	-
	2.2. Améliorer les temps de parcours en transport public	6 500	-	-
	2.3. Numériser les services de transports	5 280	-	-
	2.4. Optimiser le transport à la demande Icilà	17 300	-	-
	2.5. Optimiser le transport scolaire	1 200	-	-
	2.6. Articuler les réseaux de transports publics par bassins de vie	660	-	-
	2.7. Veiller à la qualité du service transport rendu aux usagers	56 300	-	1 500
	2.8. Etudier des solutions complémentaires de TC en période d'afflux touristique	840	-	-
	2.9. Expérimenter la navette autonome en situation réelle	4 540	-	-

AXES	FICHES ACTIONS	MONTANT TOTAL CASA (EN MILLIERS D'€/10 ANS)	MONTANT FONDS DE CONCOURS (EN MILLIERS D'€/10 ANS)	MONTANT TOTAL PARTENAIRES (EN MILLIERS D'€/10 ANS)
AXE 3 : DEVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS	3.1 Renforcer le maillage piétonnier	3 800	2 500	12 000
	3.2. Aménager des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les lieux de vie	19 050	2 500	15 000
	3.3. Généraliser le stationnement vélo	850	600	150
	3.4. Mettre en place des services vélos	4 850	-	-
AXE 4 : ARTICULER LES MODES DE DEPLACEMENTS ENTRE EUX	4.1. Aménager les gares en pôles d'échanges multimodaux	1 250	-	-
	4.2. Développer un maillage de parcs relais multimodaux	950	100	-
AXE 5 : RÉINTERROGER LA NÉCESSITÉ DE CHAQUE DÉPLACEMENT	5.1 Promouvoir le télétravail	350	-	-
	5.2. Développer des espaces de coworking et tiers lieux	390	-	-
	5.3. Accompagner les projets d'aménagement générateurs de déplacements	305	-	-
	5.4. Proposer des services publics ou commerciaux itinérants ou à distance	3 605	-	-
AXE 6 : REPENSER LA PLACE DE LA VOITURE	6.1 Développer le covoiturage et l'autostop	450	-	-
	6.2. Optimiser l'offre de stationnement de la voiture individuelle	450	-	1 000
	6.3. Aménager les voies en fonction de leurs usages	450	-	-
	6.4. Accompagner les projets d'infrastructures des partenaires institutionnels	13 250	-	20000
	6.5. Implanter des bornes de recharge électrique	1 400	-	-
AXE 7 : ORGANISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	7.1. Harmoniser les réglementations communales pour les transports de marchandises	180	-	-
	7.2. Optimiser les itinéraires poids-lourds pour les flux de marchandises	420	-	-
TOTAL		378 220	5 700	49 650

La CASA évalue son PDU révisé à près de 380 000 k€ dont près de 55% en investissements.

Par ailleurs, la CASA souhaite verser 5 700 k€ aux communes, ce qui représente plus de 30% en moyenne du coût global des investissements.

5.3. LES MODALITÉS D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS

Au titre du PDU révisé, la CASA a décidé d'octroyer des fonds de concours pour la réalisation d'études et de travaux pour certains types d'opérations. Les opérations foncières tout comme les frais de fonctionnement liés à la réalisation des aménagements ou à la gestion ne font pas l'objet de fonds de concours.

L'octroi des fonds de concours par la CASA est envisageable dans les conditions suivantes :

- Le projet correspond à une des fiches actions du PDU révisé ;
- Les services de la CASA sont être consultés en amont du projet.

Une aide de la CASA peut ainsi être envisagée pour les fiches actions suivantes :

1 Fiche 3.1 : Renforcer le maillage piétonnier

Une aide est accordée par la CASA à la commune à hauteur de 30% du coût global du projet (exprimé en € H.T.), avec une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250 K€. Cette aide concerne la création de trottoirs en milieux urbain, périurbain et rural. Les réaménagements et la réfection des trottoirs ne font pas l'objet d'une aide sauf s'il s'agit d'un élargissement de trottoirs répondant aux normes techniques minimales en vigueur.

2 Fiche 3.2 : Aménager des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les lieux de vie

Une aide est accordée par la CASA à la commune à hauteur de 30% du coût global du projet (exprimé en € H.T.), avec une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250 K€. Pour bénéficier de cette aide, les projets doivent concerner la création d'itinéraires cyclables et le réaménagement d'itinéraires cyclables existants répondant aux normes techniques minimales en vigueur. Les aides seront accordées en priorité pour des projets cyclables permettant de relier des itinéraires et constituer ainsi une continuité cyclable, mais également pour des projets qui desservent des équipements publics communaux, communautaires, départementaux, générateurs de déplacements.

3 Fiche 3.3 : Généraliser le stationnement vélo

Une aide est accordée par la CASA à la commune à hauteur de 30% du coût global du projet (exprimé en € H.T.), avec une enveloppe globale annuelle plafonnée à 60 K€. Cette aide concerne les projets de création d'emplacements, de stationnement à destination des vélos et deux roues motorisés sur le domaine public et dans les parcs publics de stationnement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Les projets de remplacements d'arceaux de stationnement ou tout autre dispositif de stationnement ne pourront faire l'objet d'une aide

de la CASA. La priorité des aides sera donnée aux projets de stationnement situés à proximité d'établissements accueillant du public et générateurs de déplacements.

4 Fiche 4.2 : Développer un maillage de parcs relais multimodaux

Une aide est accordée par la CASA à la commune à hauteur de 50% du coût global de l'étude (exprimé en € H.T.), avec une enveloppe globale annuelle plafonnée à 10 K€. Il s'agit d'études d'opportunité et de faisabilité sur des projets de stationnement situés en dehors des centralités de villages. Ils concernent essentiellement les communes du Moyen-Pays qui souhaitent étendre et créer des places de stationnement liées aux besoins des résidents ou aux activités économiques et touristiques du village.

Pour toutes les réalisations pour lesquelles la commune se voit attribuer un fonds de concours par la CASA, celle-ci demande à ce que soient affichés sur les panneaux d'information de chantier, le logo de la communauté d'agglomération et le montant du fonds de concours accordés.

5.4. LE CALENDRIER DE RÉALISATION DES ACTIONS DU PDU RÉVISÉ

Le schéma suivant présente pour chaque action, son planning de réalisation dans le temps du PDU révisé selon trois termes : le court (2020-2023), le moyen (2024-2026) et le long (2027-2030) termes

ACTIONS	CT				MT			LT			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1.1 Offrir un conseil en mobilité personnalisé											
1.2 Mettre en œuvre un compagnon de mobilité multimodal Envibus Cap Azur	Livraison en 2019										
1.3 Accompagner les entreprises, les établissements scolaires et autres générateurs de déplacements dans l'élaboration de leur Plan de mobilité											
1.4 Assurer la promotion de la mobilité durable lors des évènements grand public											
1.5 Créer, participer et promouvoir des communautés d'utilisateurs											
1.6 Valoriser Sophia Antipolis en tant que laboratoire des mobilités innovantes											
1.7 Expérimenter de nouvelles méthodes de sensibilisation et de communication visant les changements de comportement	Expérimentation sur Sophia Antipolis : Phase 1				Généralisation à Sophia Antipolis : Phase 2			Généralisation sur le territoire CASA			
2.1 Mettre en service le busram Antibes Sophia Antipolis	Mise en service partielle et études d'opportunités sur extensions autour de Sophia Antipolis				Mise en service et études de faisabilité et conception des extensions retenues						
2.2 Améliorer les temps de parcours en transport public											
2.3 Numériser les services de transports	Mise à disposition des données opendata										
2.4 Optimiser le transport à la demande Icià	Expérimentation				Déploiement						
2.5 Optimiser le transport scolaire											
2.6 Articuler les réseaux de transports publics par bassins de vie											

Information et suivi en continu
 Études, améliorations et réalisations en continu
 Poursuite éventuelle de l'action

ACTIONS	CT				MT			LT			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2.7 Veiller à la qualité du service transport rendu aux usagers								Obtenir la certification ISO9001 Transport Urbain			
2.8 Etudier des solutions complémentaires de TC en période d'afflux touristique		Étude de faisabilité			Étude pré-opérationnelle						
2.9 Expérimenter la navette autonome en situation réelle		Expérimentation sur Sophia Antipolis			Expérimentation de robot taxis			Expérimentation en zone touristique / rurale			
3.1 Renforcer le maillage piétonnier											
3.2 Aménager des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les lieux de vie	Réalisation d'infrastructures cyclables sur Sophia Antipolis et aux zones d'activités denses et extension du maillage cyclable entre bassins de vie										
3.3 Généraliser le stationnement vélo		Déploiement			Renforcement du déploiement en fonction des besoins et usages			Renforcement global du disposition pour un maillage complet			
3.4 Mettre en place des services vélos											
4.1 Aménager les gares en pôles d'échanges multimodaux		Déploiement de stationnement vélo sécurisé et abrité			Déploiement de consignes vélo et harmonisation de l'information train/bus			Poursuite			
4.2 Développer un maillage de parcs relais multimodaux					Ouverture d'environ 5 parcs relais			Poursuite			
5.1 Promouvoir le télétravail											
5.2 Développer des espaces de coworking et tiers lieux								Poursuite			
5.3 Accompagner les projets d'aménagements générateurs de déplacements											
5.4 Proposer des services publics ou commerciaux itinérants ou à distance											
6.1 Développer le covoiturage et l'autostop		Intervention en entreprises, établissements scolaires			Ouverture de 10 aires de covoiturage			Poursuite			
6.2 Optimiser l'offre de stationnement de la voiture individuelle											
6.3 Aménager les voies en fonction de leurs usages											
6.4 Accompagner les projets d'infrastructure des partenaires institutionnels											
6.5 Implanter des bornes de recharge électrique											
7.1 Harmoniser les réglementations communales pour les transports de marchandises											
7.2 Optimiser les itinéraires poids-lourds pour les flux de marchandises											

